



Charte d'approvisionnement durable de Boralex

Le 18 janvier 2019



Charte d'approvisionnement durable de Boralex

La vision de Boralex est de produire de l'énergie durable pour un futur plus vert.

Depuis la création de Boralex en 1990, nous ambitionnons de repousser nos frontières pour capturer notre croissance là où elle se trouve. Nous continuerons à augmenter notre puissance installée avec des modes de production alimentés par les ressources naturelles renouvelables en plus de saisir les opportunités d'affaires offertes par la transition énergétique mondiale. Ces actions se font dans le **respect** de nos **employés**, de nos **partenaires**, des **communautés** et de l'**environnement**. Le dialogue et la concertation font partie de notre ADN.

Nous avons compris très rapidement que le développement durable, c'est non seulement ce que nous faisons, mais aussi la façon dont nous le faisons. Notre succès au fil des ans est fondé sur le développement et l'exploitation de projets qui assurent un équilibre juste et raisonnable des considérations sociales, environnementales et économiques.

Boralex adhère aux [Principes de l'Équateur](#) et à la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) et s'est dotée d'une charte d'approvisionnement responsable.

Nous cherchons à collaborer avec des fournisseurs qui participeront à la création d'une chaîne d'approvisionnement responsable au sein de l'économie circulaire. Boralex partage donc son engagement en matière d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement ainsi que sa responsabilité sociale d'entreprise en les intégrant à sa charte d'approvisionnement responsable.

Cette charte présente les engagements de Boralex et ceux attendus de ses fournisseurs pour des achats responsables opérés dans une relation durable entre les parties.

Nos engagements pour l'achat responsable

Afin de promouvoir une chaîne d'approvisionnement responsable et des performances durables pour soutenir nos activités, Boralex s'appuie sur trois piliers :

1. Développer des partenariats innovants avec les fournisseurs

Innovier en instaurant des partenariats avec les fournisseurs qui contribuent à leur intégration dans de nouveaux services et dans l'économie circulaire.

2. Accroître la compétitivité

Grâce à des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs et à la mise en place de relations transparentes et de partenariats gagnant-gagnant.

3. Contribuer au développement local

Grâce à sa contribution au développement des régions où elle opère des sites, en soutenant des organismes à but non lucratif ou des associations sportives et culturelles.



Borex s'engage à améliorer continuellement sa performance environnementale et sociale par de fréquentes révisions de ses procédures et politiques.

Les engagements de nos fournisseurs :

Borex attend de ses fournisseurs qu'ils contribuent à la création de valeur globale ainsi qu'aux performances environnementales et sociales en matière de développement durable.

Pour ce faire, nos fournisseurs s'engagent à :

1. Respecter les droits fondamentaux établis dans la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) et les réglementations en vigueur dans les pays où ils opèrent en matière de : travail des enfants, esclavage, travail forcé, discrimination, santé et sécurité des travailleurs, liberté syndicale, liberté d'association et de négociation collective, rémunération. Borex s'attend à ce que ses fournisseurs garantissent leur application dans leurs activités ;
2. Respecter et appliquer les [10 principes du Pacte mondial des Nations Unies](#) relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption dans toutes leurs activités ;
3. Être soucieux de leur empreinte écologique en se conformant à toutes les lois et réglementations environnementales applicables ainsi qu'à [la mission environnementale de Borex](#). Borex s'attend également à ce que ses fournisseurs adoptent le principe de précaution à l'égard des questions environnementales.
4. Adopter une conduite conforme à notre [code d'éthique](#).

Les fournisseurs doivent signaler à Borex tout manquement à ces engagements. Par ailleurs, Borex se réserve le droit d'auditer sans préavis ses fournisseurs.